

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 14 MARS 2024

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 17

Présents 13

Procuration 4

Votants 17

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars à 20h30,

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE,

Maire.

Date de la convocation : 07/03/2024

Date d'affichage de la convocation : 09/03/2024

Date d'affichage de la délibération : 15 MARS 2024

Etaient présents : MM. FOUCHOU-LAPEYRADE, PARIS, CAMUS, FAURÉ, CORTES, MOËNNARD, MIERE, ARRUE, JEULIN-CARREY, TOUCHEBEUF, NOËL, BACOU, ROUZAUD.

Ont donné procuration :

Madame Marion RIVOIRE a donné procuration à Monsieur Benjamin PARIS,
Monsieur Pierre NAVARRO a donné procuration à Florence JEULIN-CARREY,
Madame Isabelle DICIANNI a donné procuration à Madame Mélissa MIERE,
Monsieur Robert JORDAN a donné procuration à Monsieur Philippe ARRUE.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2024-17 Délibération autorisant Monsieur le Maire à solliciter des subventions dans le cadre du projet de réhabilitation du Presbytère modifiant le délibération n°2023-85 de la séance du 22 décembre 2023

Exposé

Monsieur le Maire explique que, suite à la consultation des habitants, ceux-ci ont souhaité que l'ancien presbytère soit transformé en un tiers-lieu : espace de vie sociale, d'animations culturelles, de rencontres entre les habitants, dans un esprit d'inclusion sociale et d'échanges intergénérationnels.

Situé dans le bourg-centre de la commune, proche des écoles, de la salle des fêtes, de la bibliothèque et de la Mairie, cet espace servira de lien social et de partage au centre de la commune.

La réhabilitation se veut fonctionnelle (2 étages de près de 100 m2 chacun, modulables et évolutifs) et énergétique (isolation extérieure par double mur ventilé, installation d'une pompe à chaleur, changement de tous les châssis actuels par du double vitrage, isolation de toiture en matériaux biosourcés).

Ce projet présente un quadruple objectif :

- Assurer une animation forte au centre du village
- Répondre aux souhaits des habitants
- Réhabiliter un ancien bâtiment en un bâtiment moderne et peu énergivore
- Conserver la mémoire de la commune et son patrimoine bâti en l'améliorant

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'approuver les études et les travaux pour réaliser ce projet. Pour le financer il est indispensable de demander des subventions à divers organismes.

ETUDES		
Désignation	Montant HT	Montant TTC
Assistant à Maîtrise d'Ouvrage	22 600,00 €	27 120,00 €
Maîtrise d'œuvre (MOE)	61 496,00 €	73 795,20 €
Contrôle technique	5 800,00 €	6 960,00 €
Coordination Sécurité et Protection de la Santé	2 310,00 €	2 772,00 €
Ordonnancement, pilotage et coordination (OPC)	7 224,00 €	8 668,80 €
Etude des sols	9 050,00 €	10 860,00 €
Repérage Amiante avant Travaux (RAT)	200,00 €	240,00 €
TOTAUX	108 680,00 €	130 416,00 €



TRAVAUX			
Lot	Corps d'état	Montant HT	Montant TTC
1	VRD	67 156.19 €	80 587,43 €
2	Démolition / G.O	188 229.06 €	225 874,87 €
3	Charpente Métal	88 617.25 €	106 340,70 €
4	Mur Manteau Brique	73 575.84 €	88 291,01 €
5	Menuiseries extérieures	44 832.59 €	53 799,11 €
6	Menuiseries intérieures	33 643.57 €	40 372,28 €
7	Plâtrerie	43 257.67 €	51 909,20 €
8	CVC	56 430.00 €	67 716,00 €
9	Electricité	48 070.00 €	57 684,00 €
10	Sols Durs	16 491.77 €	19 790,12 €
11	Sols souples	5 502.66 €	6 603,19 €
12	Peinture	18 575.29 €	22 290,35 €
13	Ascenseur	28 737.50 €	34 485,00 €
TOTAUX		713 119.39 €	855 743,27 €

Considérant que le coût estimé à ce jour de l'ensemble de l'opération est de **821 799,39 € HT** soit **986 159,27 € TTC**, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée délibérante l'autorisation :

- de réaliser ces travaux selon les devis établis,
- de demander les subventions selon le plan de financement ci-dessous :

Etat (DSIL)	35%	287 629,79 €
Conseil Départemental	35%	287 629,79 €
Commune	30%	246 539,81 €
Totaux	100%	821 799,39 €

Décision

Oui cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- d'**autoriser** Monsieur le Maire à réaliser les travaux selon les devis préalablement établis et conformément au diagnostic,
- d'**approuver** le plan prévisionnel de financement,
- d'**autoriser** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des organismes mentionnés,
- d'**autoriser** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ces demandes.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée passe au vote.

La délibération est adoptée à :

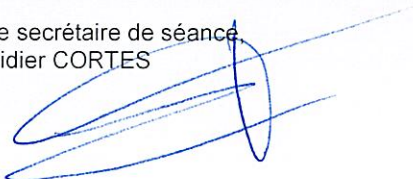
17

VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 15/03/2024

Le secrétaire de séance,
Didier CORTES



Le Maire,
Jean-Pierre FOUCHOU LAPEYRADE

